

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2020</p>

Le neuf juin deux mil vingt, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la Présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **15**

Nombre de membres en exercice : **15** - Nombre de membres présents : **14**

Date de convocation : 4 juin 2020 - Date d'affichage : 4 juin 2020

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, COULOMBEL Kylian, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, TESSIER Danièle, THOMAS Sylvie

Était excusée : HEURLIN Béatrice qui a donné pouvoir à LE GRAND Maxime

Kylian COULOMBEL a été désigné secrétaire de la séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h40.

Il revient sur la feuille de route de la campagne électorale en reprenant les 10 actions que va tenter de mener la nouvelle équipe municipale.

- ✓ **Vivre ensemble** dont le but est d'éviter l'isolement des anciens et accueillir les nouveaux habitants
- ✓ **École, commerce, associations et entreprises** : maintien des 3 classes à l'école, soutenir l'activité des deux commerces, vitalité associative, conserver le nombre exploitants agricoles. Un constat a été fait sur la présence artisanale riche à Saint-Juvat avec des corps de métiers différents dans le domaine du bâtiment notamment.
- ✓ **Logement, urbanisme et foncier** : rénover l'habitat et lutter contre les logements vacants (il y a 3 ans lors d'un recensement des élèves architectes, 82 logements dont 24 dans le bourg ont été comptabilisés comme vacants), préserver le patrimoine bâti, créer un lotissement, aménager la zone artisanale
- ✓ **Salle des fêtes** : améliorer ses équipements,
- ✓ **Autres bâtiments communaux** : réfection de l'église, programmation de l'entretien et de l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments
- ✓ **Espaces public** : fleurissement solidaire, réaménagement du cimetière, travaux au camping, solution pour les plantes invasives et les ragondins à l'étang, transfert par Dinan Agglomération du terrain de tennis et de l'aire de la Landelle
- ✓ **Démocratie et citoyenneté** : des commissions consultatives ouvertes à la population,
- ✓ **Mobilité** : transport à la demande en direction de Dinan

- ✓ **Randonnée** : améliorer la signalétique des chemins existants
- ✓ **Intercommunalité** : mutualisation

Monsieur le Maire a annoncé son intention de confier à Sylvie Thomas une délégation aux affaires scolaires et périscolaires et à l'enfance.

Un tableau des domaines de responsabilité privilégiés pour chacun des conseillers municipaux a été présenté :

- Maxime Le Grand, adjoint délégué aux affaires générales, aux finances et au personnel
- René Poulard, adjoint délégué aux travaux et à l'accessibilité
- Sylvie Thomas, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires et à l'enfance
- Nicolas Bonnaire, conseiller municipal en charge de la mobilité, de la randonnée, de la biodiversité et du projet de Parc naturel régional « Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude »
- Laure Bellentani, conseillère municipale en charge du fleurissement solidaire et des espaces verts
- Hervé Delaune, conseiller municipal en charge des bâtiments et du terrain des sports
- Jean-Paul Allaire, conseiller municipal en charge de la voirie
- Danièle Tessier, conseillère municipale en charge des affaires sociales et aux solidarités
- Dominique Auer, conseiller municipal en charge de la culture et du tourisme
- Cécile Guignard, conseillère municipale en charge de la vie citoyenne et de la communication
- Chantal Bailly, conseillère municipale en charge des événements et lieux de mémoire
- Kylian Coulombel, conseiller municipal en charge de la jeunesse, des sports et des associations
- Pia Dumont Saint-Priest, conseillère municipale en charge du patrimoine
- Béatrice Heurlin, conseillère municipale en charge des fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire a ensuite précisé qu'en plus des questions d'état civil et de sécurité, il assurerait en direct le suivi des affaires économiques (agriculture, artisanat, commerces), d'urbanisme (foncier, logement) et de l'environnement (eau, assainissement, déchets, énergie).

Il a été mentionné qu'Hervé Delaune et Kylian Coulombel se chargeraient conjointement du suivi de la salle polyvalente, et que Maxime Le Grand et Hervé Delaune de celui des logements locatifs.

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur la constitution des différentes commissions ou autres organismes

20200609001 : Élection des membres à la commission d'appel d'offres

Monsieur Le Maire rappelle que :

La commission d'appel d'offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la commission n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne les achats de fournitures et de services (214 000 € en 2020) et pour les marchés travaux (5 350 000 € en 2020) inférieur au seuil européen.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas avoir recours au scrutin secret

PROCEDE au vote

PROCLAME membres de la commission d'appel d'offres :

<u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dominique RAMARD- président ➤ Maxime LE GRAND ➤ René POULARD ➤ Sylvie THOMAS 	<u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nicolas BONNAIRE ➤ Chantal BAILLY ➤ Dominique AUER
---	--

20200609002 : Constitution et composition des commissions communales

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Il précise que ces commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire tout au long du mandat, ou temporaires. Les commissions municipales sont des commissions d'étude.

Considérant que le Maire est le président de droit des commissions communales

Monsieur Le Maire propose de former 4 commissions :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE la création de 4 commissions communales

- Accueil, Communication, Démocratie, Citoyenneté (ACDC)
- Fleurissement solidaire
- Bâtiments, programmation, évolution des locaux scolaires
- Voirie et suivi de travaux

FIXE le nombre de membres par commissions soit :

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret

ELIT les membres des différentes commissions

<p>Accueil, Communication, démocratie, citoyenneté : 5 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cécile Guignard ✓ Dominique Auer ✓ Kylian Coulombel ✓ Sylvie Thomas ✓ Laure Bellentani 	<p>Fleurissement solidaire : 5 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Laure Bellentani ✓ Chantal Bailly ✓ Pia Dumont Saint Priest ✓ Hervé Delaune ✓ Nicolas Bonnaire
<p>Bâtiments, programmation, évolution des locaux scolaires : 7 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ René Poulard ✓ Hervé Delaune ✓ Sylvie Thomas ✓ Maxime Le Grand ✓ Nicolas Bonnaire ✓ Pia Dumont Saint Priest ✓ Cécile Guignard 	<p>Voirie et suivi de travaux : 6 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ René Poulard ✓ Jean-Paul Allaire ✓ Hervé Delaune ✓ Nicolas Bonnaire, ✓ Danièle Tessier ✓ Béatrice Heurlin

20200609003 : Constitution et composition des comités consultatifs

Monsieur Le Maire rappelle que les commissions extra-municipales sont des instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil et donc de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens. Il précise que ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Monsieur Le Maire propose de former 3 comités consultatifs :

- **RURALITE** : Voirie, Bâtiments, randonnées, bocage, érosion des sols, cours d'eau, urbanisme, logement, cadre de vie, patrimoine bâti, végétal et paysager.
- **SOLIDARITE** : lien social, entraide, accueil, communication, démocratie et citoyenneté, aides sociales, mutualisation, coopération intercommunale.
- **VITALITE** : Ecoles, associations, culture, commerce,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE la création de 3 comités consultatifs : ruralité, solidarité et vitalité

DESIGNE les différents membres

<u>Commission Ruralité :</u>	<u>Commission Solidarité :</u>	<u>Commission vitalité :</u>
✓ René Poulard (Président)	✓ Danièle Tessier (présidente)	✓ Maxime Le Grand (président)
✓ Hervé Delaune	✓ Cécile Guignard	✓ Sylvie Thomas
✓ Jean-Paul Allaire	✓ Dominique Auer	✓ Dominique Auer
✓ Nicolas Bonnaire	✓ Kylian Coulombel	✓ Jean-Paul Allaire
✓ Pia Dumont Saint Priest	✓ Laure Bellentani	✓ Nicolas Bonnaire
✓ Laure Bellentani	✓ Chantal Bailly	✓ Kylian Coulombel
✓ Chantal Bailly	✓ Béatrice Heurlin	✓ Béatrice Heurlin
✓ Danièle Tessier	✓ Pia Dumont Saint Priest	✓ Cécile Guignard
	✓ Maxime Le Grand	✓ René Poulard
	✓ Sylvie Thomas	✓ Hervé Delaune

20200609004 : Composition du Conseil d'Administration du CCAS

Considérant que le nombre de membres doit être compris entre 8 et 16 ;

Considérant qu'il doit y avoir autant de conseillers que de non-membres du conseil (représentant d'associations familiales, d'associations de retraités, de personne handicapée et d'association dans le domaine de l'insertion) nommés par le Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE du renouvellement du CCAS

DECIDE que 9 membres composeront le CCAS, le président, 4 conseillers et 4 non-conseillers

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletins secret

PROCLAME membres du conseil d'administration du CCAS

Membres du conseil municipal :	Membres non conseillers :
<ul style="list-style-type: none">✓ Dominique RAMARD (Président)✓ Danièle TESSIER✓ Chantal BAILLY✓ Béatrice HEURLIN✓ Pia DUMONT SAINT PRIEST	<ul style="list-style-type: none">✓ Loïc POULARD✓ Jocelyne LECLERC✓ Marie-Annick DELAUNE✓ Anne LEROY

20200609005 : composition du comité Caisses des Ecoles

Considérant que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire

Considérant que conformément à l'article L 2121-2 du CGCT, le scrutin est secret

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE du renouvellement du de la Caisse des Ecoles

DECIDE que 3 membres du conseil municipal composeront le comité de la caisse des Ecoles dont le Maire

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletins secret

PROCLAME membres du comité directeur de la caisse des Ecoles

- ✓ Dominique RAMARD (Président)
- ✓ Maxime LE GRAND
- ✓ Sylvie THOMAS

DECIDE que ces trois membres représenteront le conseil municipal au Conseil d'école.

20200609006 : Délégués au SDE22

Le syndicat départemental d'énergie (SDE) est au service de l'ensemble des Collectivités des Côtes d'Armor dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie. Son objectif est de mutualiser des expertises et des actions au niveau départemental afin de gagner en coût et en organisation.

Considérant qu'à chaque renouvellement municipal, les membres représentant la collectivité au SDE 22 sont à désigner pour les 6 années du mandat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Dominique RAMARD, délégué titulaire du SDE 22

20200609007 : Délégués CPRB

L'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) a pour objectifs de sauvegarder et valoriser le patrimoine communal, informer et sensibiliser la population à la restauration du patrimoine, valoriser par la mise en place de circuits de découverte du patrimoine et d'animations culturelles.

Pour cela des subventions peuvent être allouées aux particuliers et aux communes pour la restauration de leur bâti ancien.

Considérant qu'à chaque renouvellement municipal, les membres représentant la collectivité au CPRB sont à désigner pour les 6 années du mandat.

Considérant que le conseil municipal doit désigner 2 Délégués et suppléant

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués à l'association du CPRB

Délégués titulaires : ✓ Dominique RAMARD ✓ Pia DUMONT SAINT PRIEST	Délégués suppléants : ✓ René POULARD ✓ Nicolas BONNAIRE
--	---

20200609008 : Désignation d'un représentant à l'OSPLE

Les missions de l'Office des Sports et de Loisirs du Pays d'Evran (OSLPE) sont :

- de gérer la salle omnisports et le centre nautique de Bétineuc à Evran
- soutenir et encourager tous les efforts et initiatives tendant à développer pour tous la pratique des sports et loisirs
- faciliter une coordination des efforts afin de permettre le plein et le meilleur emploi des installations sportives.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Kylian COULOMBEL représentant de la commune auprès de l'office des sports et de loisirs d'Evran en cas d'empêchement du Maire

20200609009 : Désignation d'un représentant à la « Mission Locale »

La mission locale accompagne tous les jeunes de 16 à 26 ans dans la réalisation de leurs projets. Son objectif est de répondre aux questions relatives à l'emploi, à la formation, mais aussi aux problématiques de logement, de santé ou encore de mobilité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Kylian COULOMBEL représentant de la commune auprès de la mission locale du Pays de Dinan (insertion des jeunes)

20200609010 : Désignation d'un correspondant défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Un réseau de défense renforcé sur le territoire national

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Sa mission d'interface au service du lien armée-nation

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité ;

DESIGNE Dominique RAMARD, correspondant défense

20200609011 : Désignation d'un correspondant sécurité routière

L'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un Élu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité.

Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité. L'information régulière des collectivités sur l'action de l'Etat au plan national et départemental ainsi que les échanges d'expérience en matière de Sécurité Routière peuvent être proposés et organisés, par exemple dans le cadre d'un réseau des Élus Correspondant Sécurité Routière (réseau animé par des Élus en lien étroit avec la Coordination Sécurité Routière et le réseau des Chargés de Mission Sécurité Routière).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité ;

DESIGNE René POULARD, correspondant sécurité routière

2020060912 : Vote des taux des taxes communales

Chaque année, le conseil municipal doit voter les taux des taxes communales. Cette année, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie Covid-19, ce vote doit intervenir avant le 3 juillet.

Au sein de Dinan Agglomération, l'harmonisation fiscale prévue dans le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité a pris fin en 2019.

Pour rappel le projet de loi de finances 2020 indique qu'il est désormais impossible de modifier le taux de la taxe d'habitation, qui restera gelé au taux de 2019.

VOTE le maintien des taux des taxes locales

Taxe d'habitation	15.08 %
Taxe Foncier bâti	17.85 %
Taxe Foncier non bâti	61.88 %

2020060913 : Convention pour l'achat de masques avec Dinan agglomération

Dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent, l'organisation mondiale de la santé ainsi que l'académie de médecine préconisent le port du masque pour éviter la propagation du virus Covid-19.

L'approvisionnement de masques étant difficile et que les délais ne permettent pas la mise en concurrence. Pour également réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées.

Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition et le déploiement d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs et des cantines.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

Commune :	Commande 1- Masque adulte	Commande 2- Masque adulte	Commande masque enfant
Saint-Juvat	200	410	67

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

PREVOIT les crédits nécessaires au Budget 2020 soit 1 400 € TTC

Monsieur le Maire a tenu à rappeler que par ailleurs près de 200 masques ont été réalisés par des couturières bénévoles, en lien avec la gérante de l'épicerie et grâce aux apports gracieux de tissus. Ces bénévoles sont chaleureusement remerciés.

2020060914 : Renouvellement du dispositif « argent de poche »

Depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. M. le Maire propose de renouveler l'action engagée depuis trois ans, en faveur des jeunes de 16 à 18 ans révolus, pendant les vacances d'été :

- 6 juillet au 28 août 2020

Les missions consisteront principalement à l'entretien d'espaces verts et travaux d'entretien sur les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement du dispositif « Argent de poche » :

- ✓ Durée par jeune : 3h00 par jour
- ✓ Indemnisation : 5 € par heure,
- ✓ Régie d'avances, budget prévisionnel : 1 200€ pour l'année 2020,
- ✓ Encadrement assuré par le personnel communal et les élus.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** le renouvellement du dispositif "Argent de poche", à hauteur de l'équivalent de 78 missions de 3 heures, à raison de 5 euros l'heure.

- **INSCRIT** les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé de solliciter les jeunes par équipe de 2, sur une période de 2 semaines chacun.

Informations

Monsieur le Maire a tout d'abord fait un point sur le retour à l'école depuis le 11 mai des deux-tiers des enfants scolarisés à l'école des 1001 fleurs. Depuis le 2 juin, les retours se poursuivent, ce qui permet à la quasi-totalité des élèves, hormis les petites sections de maternelle, de retrouver le contact direct avec l'école.

Monsieur le Maire a par ailleurs informé le Conseil municipal :

- que les sanitaires du terrain de camping étaient ouverts depuis le 2 juin ; l'occupation des emplacements à l'aire naturelle de camping reste fixée à 3 euros par nuit et par emplacement
- que la pêche à l'étang communal était toujours gratuite mais qu'une carte de pêche était cependant obligatoire.
- des travaux de voirie avaient été réalisés (curage de douves, ragréage de chemins,...) et que d'autres seraient prochainement réalisés (empierrements).
- que des étudiants de l'Ecole nationale d'architecture de Bretagne interviendraient prochainement dans le cadre de l'extension de l'école élémentaire et la création d'une salle des maîtres.
- qu'une équipe de bénévoles s'était constituée pour contribuer à l'entretien et à la plantation des espaces verts, dans le cadre d'une opération de « fleurissement solidaire ».
- qu'un courrier de la Préfecture des Côtes d'Armor avait été adressé aux propriétaires de terrain susceptibles d'avoir servi autrefois de décharges. Les informations communiquées doivent être validées ou non ; une fois vérifiées, elles devront être communiquées lors d'une location ou d'une vente.

Enfin, l'agenda communal et municipal a été partagé avec les membres du conseil municipal :

- 20/06 : Concert à l'église : les élus ont validé le principe d'une organisation municipale avec appel à participation financière libre pour rémunérer en partie les artistes qui se produiraient ; le reste à charge reviendrait à la commune.
- 4/07 : Fête du bâti en terre
- 7/07 : Conseil municipal (comptes administratifs et de gestion,...)
- 28/07 : Conseil municipal (budget, indemnités des élus,...)

La séance est levée à 23h30

Le Maire,